

Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement: «Artamis, ça se précise!»

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 24 juin 2008, dans le rapport M-742 A)

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif, en concertation avec l'Etat de Genève:

- de recenser toutes les personnes qui travaillent sur ce site et d'établir au plus vite un rapport de nécessité en ateliers, surfaces et besoins;
- de trouver le plus rapidement possible une solution satisfaisante pour ces artisan-e-s et artistes durant le temps des travaux;
- d'imaginer la possibilité d'un achat de bâtiment industriel pour y reloger tout ou partie de ces artisan-e-s et artistes;
- d'établir, en concertation avec le collectif «Pour que pousse Coquelicot», notamment, un nouveau projet qui tienne compte également des besoins en ateliers et des projets artistiques, en plus du logement social;
- de créer ainsi de véritables espaces alternatifs;
- de veiller tout particulièrement à ce que le site d'Artamis devienne un écoquartier qui respecte le principe de la gestion participative;
- d'étudier la possibilité d'affecter une partie des sous-sols à des activités culturelles autogérées, lieux qui seraient ouverts au public, dans la mesure où ces activités ne nuisent pas aux locataires;
- d'étudier l'affectation des locaux libérés par la Ville de Genève aux Ports-Francs à des activités artistiques, musicales par exemple.